



Vue aérienne Air Papillon 2007

Deux principes ont été adoptés. Concentrer l'urbanisation sur le bourg et les zones desservies par les équipements publics (assainissement) et limiter l'étalement urbain en campagne (zone A) mais prévoir le grand avenir (au delà de 10 ans (zone Ac) au nord des chapelles

L'aménagement de ce futur quartier s'appuiera sur une logique de pôle (commercial, administratif, urbain...). Une réflexion sur les liens entre ces pôles est également menée, d'où une recherche sur les déplacements doux et la limitation des stationnements.



Collectivité locale	Ville d'ANDARD
Aménageur	SODEMEL
Urbaniste	THELLIER;
Maîtrise d'oeuvre	CARRE
Date	En cours
Programme social et 40 locatifs	200 logements dont 80 en accession
Surface	14 hectares
Montant de l'opération	1.8 M euros
Document non contractuel	

